



Directeur
 Laurent BILLAUD
 laurent.billaud@adapei07.fr

Antennes :

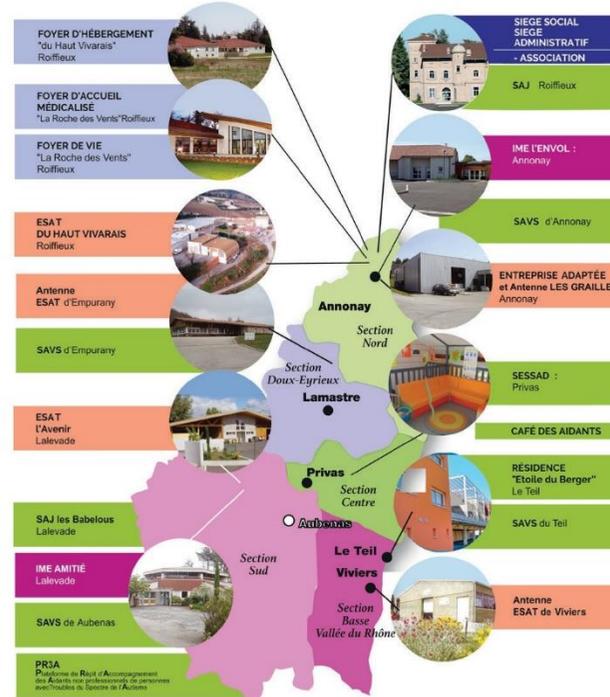
Annonay :
 3 Rue Sadi Carnot
 Résidence St François
 07100 ANNONAY
Tél : 06 23 05 33 21
06 89 50 29 55
06 72 19 66 64
 savs-annonay@adapei07.fr

Viviers & Le Teil
 Résidence Étoile du Berger
 1 Rue Paul Girard
 07400 LE TEIL
Tél : 06 89 50 19 52
Bureau : 04 75 00 27 56
 savsviviers@adapei07.fr

Aubenas
 2 Rue Hoche
 07200 AUBENAS
Tél : 06 72 42 89 33



Les 5 Sections de l'ADAPEI en Ardèche et leurs Établissements et Services



- Section Centre**
 6 Route d'Aubenas 07000 PRIVAS Tel: 04 75 69 11 92
- Section Basse Vallée du Rhône** - ESAT l'Avenir
 Quartier Belleure 07220 VIVIERS Tel: 04 75 35 15 71
- Section Doux-Eyrieux** ESAT du Haut Vivarais
 Cros de Bilton 07270 EMPURANY Tel: 04 75 69 11 92
- Section Sud**
 Rue Hoche 07200 AUBENAS Tel: 04 75 35 15 70
- Section Nord**
 863 Route de la Chomotte BP186 07100 ROIFFIEUX Tel: 04 75 69 11 92

SAVS SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE



21/09/2022



Le SAVS accompagne les personnes en situation de handicap, dans un ou plusieurs domaines de la vie quotidienne selon leurs attentes et leurs besoins.

- Quotidien :

aide et conseils pour :

- *Entretien et aménagement de son domicile,*
- *Élaboration des menus,*
- *Accompagnement aux courses,*
- *Organisation matérielle...*

- Démarches administratives :

aide et conseils pour :

- *Remplir un document,*
- *Se rendre dans un service,*
- *Compléter 1 dossier,*
- *Écrire un courriel...*

- Aide à la gestion du budget dans le cadre des dépenses quotidiennes

- Aide à l'organisation des loisirs et vacances

- Accompagnement dans le parcours de santé (aide à la prise de rendez-vous, accompagnement si besoin ...)

- Aide pour prendre soin de soi

- Soutien moral et relationnel

- Accès à l'autonomie dans les déplacements

- Lien avec l'environnement social, familial, professionnel

- Soutien dans les projets

L'accompagnement social se construit avec la personne en lien avec son environnement

Qui peut bénéficier du SAVS ?

Toute personne en situation de handicap

- Agée de + 18 ans
- Avec un projet de vie autonome
- Et résidant en Ardèche
- Avoir une notification SAVS de la MDPH

Comment bénéficier du SAVS ?

- Faire une demande d'orientation SAVS auprès de la MDPH
- Prendre contact avec les professionnels du SAVS selon votre lieu de Résidence.
- Rencontrer le directeur et les intervenants du SAVS pour discuter des besoins
- Transmettre un courrier de demande et la notification SAVS.
- Faire une demande d'Aide sociale auprès de la mairie de votre domicile une fois l'admission prononcée.

Le SAVS « fait avec » la personne, mais pas à la place de celle-ci, dans le but de lui apprendre à faire seule

Comment se déroule l'accompagnement ?

Lors de la signature du Contrat d'admission et du Document Individuel de Prise en Charge, vous déciderez des objectifs de cet accompagnement avec les professionnels du service.

Ils vous rencontreront, environ une fois par semaine, ou à votre domicile et/ou à l'extérieur/et/ou au local SAVS.

Les rendez-vous seront fixés avec vous et tiendront compte des disponibilités de chacun

La durée sera variable, en fonction de vos besoins.

La durée de l'accompagnement est définie en principe par la notification MDPH.

L'accompagnement peut être prolongé ou écourté, par vous-même ou par le service, avec la validation de la MDPH, en fonction de la situation.

Ce service est financé par le Conseil Général. (Dossier d'aide sociale)

Tous les ans, votre projet sera réactualisé afin de prendre en compte l'évolution de vos besoins.

Le SAVS propose également des accompagnements collectifs qui ne sont pas obligatoires autour d'activités diverses (activités manuelles, cuisine, sorties, informations...)

Le respect de l'intimité de chacun est la règle.

Le devoir du SAVS est de contribuer à la libre expression des droits civiques de chacune des personnes accompagnées.